

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D’ABITIBI-ouest

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 2 JUIN 2025

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce deuxième jour de juin, de l’an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

25-06-063 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu que l’ordre du jour soit adopté tout en laissant l’item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

25-06-064 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

25-06-065 **L’UNIQUE - SOUTIEN FINANCIER - LSAT**

ATTENDU QUE le parc de la Gloriette n’a aucun accès piétonnier spécifique ;

ATTENDU QUE le mobilier urbain est presque inexistant ou désuet ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte présente un projet réaménagement du parc de la Gloriette à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue dans le cadre du Programme l’Unique soutien financier ;

Que la Municipalité de La Motte désigne madame Camille Langevin, agente de développement local comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

25-06-066 **VOTRE GUIDE ESSENTIEL POUR FINANCER VOS PROJETS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d’autoriser l’achat du Guide essentiel pour financer vos projets (Annuaire de subvention au Québec 2025), au coût de soixante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze sous (69,95 \$)

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L’ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI

Monsieur Yanick Lacroix, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de mai dernier.

COMPTE-RENDU DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l’agente de développement pour le mois de mai

PROTECTION INCENDIE

25-06-067 **EMBAUCHE D’UNE POMPIÈRE VOLONTAIRE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Savard, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, de prendre à l’essai pour une période de trois mois madame Laetitia Veillette Dion à titre de pompière volontaire, selon la politique salariale en vigueur. Un rapport d’étape sera nécessaire avant l’embauche définitive.

ADOPTÉE

VOIRIE

25-06-068 **OUVERTURE DES APPELS D’OFFRES – LOCATION MACHINERIE LOURDE**

ATTENDU QU’une invitation a été acheminée à cinq (5) entrepreneurs pour qu’ils soumettent un prix pour de la machinerie lourde ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de respecter les obligations du programme de subvention sur la Taxe sur l’Essence Canada-Québec (TECQ) ;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Excavation les Frères Lapointe	TEM
Date dépôt soumission	29-05-2025 9 h 59	29-05-2025 14 h 45
Pelle hydraulique	200,00 \$/h	200,00 \$/h

Mobilisation	250, \$	400 \$
Démobilisation	250 \$	400 \$
Camion 10 roues	Prix du sous-	Prix du sous-
Voyage concassé	poste	poste
Voyage gravier brut		
Voyage terre de fossé		
Camion 12 roues	Prix du sous-	Prix du sous-
Voyage concassé	poste	poste
Voyage gravier brut		
Voyage terre de fossé		150 \$/h
Camion semi-traileur	Prix du sous-	Prix du sous-
Voyage concassé	poste	poste
Voyage gravier brut		
Voyage terre de fossé		180 \$/h
Tracteur à pont (bouteur)		210,00 \$/h
Mobilisation	250 \$	400 \$
Démobilisation	250 \$	400 \$
Chargeur sur roue (loader)	155,00 \$/h	205,00 \$/h
Mobilisation	250 \$	400 \$
Démobilisation	250 \$	400 \$

POUR CES MOTIFS :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, d’attribuer le contrat de machinerie lourde telle que décrite dans le devis à Excavation les frères Lapointe.

ADOPTÉE

25-06-069 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu d’autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, a procédé à l’embauche de deux étudiants dès que nécessaire.

ADOPTÉE

URBANISME

25-06-070 **NOMINATION D’UN OMBE ADJOINT**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu de nommer madame Rachel Cossette à titre d’OMBE adjointe.

ADOPTÉE

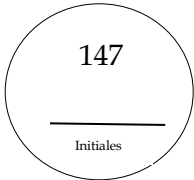
AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L’ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mai 2025.



25-06-071

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Perron, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu, que les comptes du mois de mai 2025, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent trois mille quatre cent trente-quatre dollars et soixante-dix-huit sous (103 434, 78 \$)

Bell mobilité inc.	92,61 \$
Bergeron et Fille	227,54 \$
Boutique du bureau Gyva Inc.	-129,84 \$
Brandt tractor ltée	418,54 \$
COMBEQ	436,91 \$
CTRLweb	1 075,02 \$
Desjardins sécurité financière	2 833,25 \$
Énergie Sonic Inc.	1 388,30 \$
Envirobi	3 096,15 \$
Équipements T.N.-O. (2005) Inc.	201,03 \$
Gestion P. Mino. Tansery Inc.	62,50 \$
GFL environmental services, inc.	1 394,84 \$
Hydraulique J.M.P.E.	-56,96 \$
Hydro-Québec	51,26 \$
Jambette évolujoux	30 183,24 \$
Journal des salaires	19 489,88 \$
La Pariole	500,00 \$
Larouche bureautique	592,87 \$
Les productions pro star inc.	1 379,70 \$
Location Amos inc.	109,46 \$
Location Lauzon Amos	-99,97 \$
Master card BNC	221,15 \$
Ministre du Revenu	8 701,45 \$
Multi-services J.V.B.	177,63 \$
Municipalité de Landrienne	12 455,62 \$
Nortech solution informatique	1 384,07 \$
Perron, Mélissa	922,00 \$
Poste Canada	22,69 \$
Purolator Inc.	8,34 \$
Receveur général du Canada	3 542,96 \$
RREMQ	8 332,55 \$
Reusitech inc.	91,93 \$
St-Amant, Marthe	1 150,00 \$
Télébec ltée	127,82 \$
UAP Inc.	115,95 \$
Ville d’Amos	3 089,40 \$
Wurth Canada limited	-155,11 \$
TOTAL	<u>103 434,78 \$</u>

ADOPTÉE

BIBLIO D’ARGENT - BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE

Monsieur Yanick Lacroix, maire, informe les membres du Conseil que la Bibliothèque de La Motte, grâce à l’implication de ses bénévoles c’est vu remettre le prix Biblio d’Argent dans le cadre de Biblios par excellence du Réseau biblio ATNDQ 2024. Félicitation et remerciement à nos bénévoles.



AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 257 CONCERNANT LES BOÎTES AUX LETTRES

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pascal Bellefeuille, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement # 257 concernant les boîtes aux lettres ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

- Encadre les demandes de réclamation pour des dommages occasionnés sur les boîtes aux lettres.

25-06-072 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 257 CONCERNANT LES BOÎTES AUX LETTRES

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 257 tel que présenté ;

ADOPTÉE

25-06-073 POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT ET PÉRIODE DE DÉGEL

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'adopter la politique concernant le déneigement et période de dégel.

ADOPTÉE

25-06-074 POLITIQUE SALARIALE

IL EST PROPOSÉ par madame Mélissa Perron, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d'adopter la politique salariale, tel que présentée.

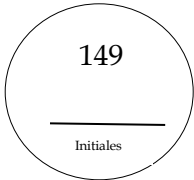
ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses au 31 mai 2025.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants pour l'année 2024.



QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

25-06-075 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 12.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

25-06-066

25-06-071

Signé ce troisième jour de juin
de l'an deux mille vingt-cinq